

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Madame Aurore YANG, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Marianne HUREL, Madame Anne BOUQUIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Hervé LHOMME, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Solène MENNECIER, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Marie COSTA, Mme Vanessa CHABOURINE.

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
16	26	19

Date de la convocation

10 octobre 2024

Date d'affichage

10 octobre 2024

Objet de la délibération

7 Finances locales

7-5 Subventions

**7-5-1 Demandes de
subvention.**

**2024-073– Demandes de
subventions– Renaturation
du site de la Moinerie**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

le 24/10/2024

Absents ayant donné un pouvoir : Bruno GUYARD à Mme BOUQUIER, Mme Christelle TESSIER à Mme Aurore YANG, Mme Mariline BOUCLET à Mme BLANLUET.

Absents excusés : M. Pascal PETITPIERRE, M. Bruno THOMAS, Mme MERIAU Aline, Mme Stéphanie AUBAILLY-GRON, M. Yann BOUGUENNEC, Mme Anab LEFFRAY, M. Pierre HABERT.

A été nommée secrétaire : M. Loïc CROCHET

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que les demandes de subventions auprès de l'Etat au titre de du fonds vert pour la renaturation des villes et des villages peuvent encore être déposées,

Considérant que la Région peut nous octroyer une aide pour ce projet d'aménagements des espaces publics,

La commune propose de présenter le projet renaturation du site de la moinerie qui permettra de végétaliser cet espace en plein centre urbain et de créer un îlot de fraîcheur accessible à tous en plein été et un vrai lieu d'accueil intergénérationnel.

Le montant des travaux s'élève à 155 661.76 € HT soit 186 794.11 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le projet de renaturation du site de la Moinerie pour un montant total de 186 794.11 € T.T.C.
- **ADOpte** le plan de financement ci-dessous :

Dépense	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	HT
Travaux	155 661.76	186 794.11 €	Etat Fonds vert	38 915 €
			Région	57 800 €
			Autofinancement	58 946.76
Total	155 661.76	186 794.11 €	Total	155 661.76 €

- **SOLLICITE** une subvention de 38 915 € auprès de l'Etat au titre du fonds vert, correspondant à 25 % du montant du projet,
- **SOLLICITE** une subvention de 57 800 € auprès de la Région au titre du CRST, correspondant à 40 % du montant du projet,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de régler toutes les formalités.

Le secrétaire de séance
Loïc CROCHET



Pour copie conforme
Le Maire,
Frédéric MURA

